

A MORE BEAUTY SALON
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 9, rue Jean Jaurès
Immeuble Palais Marie-Claude
06400 CANNES
RCS CANNES 943 000 919

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix heures,

L'ASSOCIEE UNIQUE :

Madame Alla TROSIUK
Propriétaire de 100 actions

Assumant personnellement la présidence de la société

**A PRIS LA DECISION UNIQUE SUIVANTE RELATIVE A LA REMUNERATION
DU PRESIDENT.**

UNIQUE DECISION

L'Associée unique décide que Madame Alla TROSIUK, en sa qualité de Présidente de la Société « A MORE BEAUTY SALON », **ne percevra aucune rémunération du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Alla TROSIUK